

Seul un exclu du chômage sur quatre trouve un emploi après deux ans

■ La fin des allocations d'insertion éloigne de l'emploi, selon une étude du Forem. Des exclus témoignent.

Que sont devenus les exclus du chômage ? Que s'est-il passé au moment où ces personnes ont vu prendre fin leur droit aux allocations d'insertion ? Quel a été leur parcours administratif ? Ont-ils trouvé un job ? Cherchent-ils encore un emploi ? Comment ont-ils vécu ces événements ? Quel est leur ressenti ? Et quelles sont leurs ressources ? L'étude que vient de mener le Forem est intéressante à plus d'un titre. À ce stade, il ne s'agit que d'un document interne, qui a été présenté au comité de gestion du Forem le 29 janvier. Il a atterri à *La Libre*.

"J'ai le cœur qui saigne"

Un rappel, pour commencer. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le droit aux allocations d'insertion est limité, sauf exceptions, à un maximum de 36 mois. Ces allocations sont versées, après un stage d'insertion (anciennement stage d'attente), aux chômeurs qui n'ont pas encore suffisamment travaillé pour bénéficier d'allocations de chômage. Le gouvernement Di Rupo avait pris la décision de limiter ces allocations dans le temps. Ce qui, a posteriori, avait fait "saigner" le cœur de l'actuel président du PS. Le gouvernement Michel a renforcé cette mesure.

En Wallonie, entre 2015 et août 2018, 29 495 personnes sont arrivées en fin de droit aux allocations d'insertion et ont été identifiées dans les bases de données du Forem. Au moment de leur exclusion, 81 % de ces personnes étaient des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) ; 17 % travaillaient à temps partiel (tout en touchant un complément de revenus de l'Onem) ; et 2 % étaient en formation ou autre.

Deux ans après, un quart des exclus a un job

L'étude du Forem porte sur les personnes exclues sur la seule année 2015, soit 19 195 personnes (ce qui représentait 66 % des exclus de tout le pays cette année-là). Le Forem s'est demandé ce qu'étaient devenues ces personnes deux ans après la fin des allocations. Résultat : seul un quart d'entre eux (26,3 %) avaient un emploi

(c'est 5 % de moins qu'un "groupe de référence" de demandeurs d'emploi tirés au sort et présentant les mêmes caractéristiques en termes d'âge, de sexe et d'expérience professionnelle). Plus de la moitié (53 %) n'était ni à l'emploi, ni en formation, ni inscrits au Forem (contre 30,0 % dans le groupe de référence). L'exclusion semble donc avoir pour effet d'éloigner les personnes concernées de l'emploi, de la formation et de l'organisme censé les aider.

Sentiment d'injustice

Afin d'en savoir davantage sur leur vécu, le Forem a interrogé, par téléphone, en octobre 2018, 1 293 personnes exclues des allocations d'insertion. Il leur a d'abord été demandé quelle était leur situation professionnelle. La réponse est très contrastée selon les publics. Ceux qui travaillaient avant ou après leur exclusion sont plus de 80 % à avoir un job au moment de l'enquête. Un taux qui tombe à 12 % pour les autres.

Les avis sont par contre plus unanimes concernant la façon dont a été vécue l'exclusion. Pour les différents publics interrogés, la fin de droit a été perçue avant tout comme "une injustice", parce qu'ils recherchaient activement un emploi. Parmi ceux qui travaillaient avant et après leur exclusion, cependant, une part quasi aussi grande estime que c'était une décision "normale", car ils ne recherchaient pas suffisamment ou vraiment un emploi. La sanction est donc mieux acceptée par ceux qui ont trouvé du boulot.

Besoin de quoi ? D'offres d'emploi !

Quand on leur demande de quoi ils auraient eu le plus besoin dans leur recherche d'emploi, toutes les catégories répondent d'abord : "recevoir plus d'offres d'emploi". Les autres réponses (formation, *jobcoaching*, aide administrative) reviennent nettement moins souvent.

Une série de questions était adressée uniquement aux exclus des allocations d'insertion qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni demandeurs d'emplois inscrits au Forem (627 personnes, soit quasi la moitié de l'échantillon). Dans cette situation difficile, si elles cherchent un emploi, 7 personnes sur 10 (71,2 %) le font surtout seules. Probablement en raison d'un manque de

confiance dans les institutions liées à l'emploi ou à cause de leur isolement social. Seulement deux sur dix cherchent un job avec l'aide d'un organisme agréé (Forem, CPAS, Mission régionale pour l'emploi). Et un peu moins d'une sur dix (8 %) avec l'aide d'un proche ou de la famille.

Chercher un job ? Pas la première priorité

Quant à ceux qui ne recherchent pas d'emploi, quand on leur demande les raisons de cette absence de recherche, ils invoquent d'abord des problèmes de santé, puis d'autres problèmes personnels. Près d'un quart des personnes (23,1 %) répondent que la recherche d'emploi n'est pas leur première priorité. "Les personnes en fin de droit subissent une perte de revenus, explique les auteurs de l'étude. Les questions d'argent, familiales, de logement... se posent encore avec plus d'acuité pour elles et la recherche d'emploi qui demande du temps et de l'énergie peut passer au second plan."

Ressources financières : merci la famille

Ces mêmes personnes qui ne travaillent pas, ne se forment pas et ne sont pas inscrites au Forem, témoignent par ailleurs de leurs difficultés quotidiennes. Pour leurs ressources financières, elles sont 41,8 % à dépendre de la solidarité familiale et 38,9 % des allocations publiques (CPAS, handicap...). Et 17,4 % affirment n'avoir aucune ressource !

À la suite de la perte de revenus consécutive à l'exclusion, elles disent avoir des difficultés avant

tout pour s'offrir des loisirs (22,5 %), pour rechercher de l'emploi (22,2 %) et pour se soigner (18,8 %). Et les auteurs de l'étude de retaper sur le clou : "Il est possible d'imaginer qu'une partie du temps consacré à la recherche d'emploi – sans doute déjà difficile avant la mise en œuvre de la mesure – est désormais consacrée à la recherche de moyens de subsistance."

Laurent Gérard

290 à 1240

Euros

Le montant de l'allocation d'insertion varie entre 290 et 1240 euros, selon l'âge et la situation familiale du demandeur d'emploi.

65%

Femmes

Parmi les exclus des allocations d'insertion en Wallonie, 65 % sont des femmes. Et 83 % sont âgés entre 25 et 49 ans.

59%

Du Hainaut

Parmi les exclus wallons, 59 % habitent dans le Hainaut. Et 47 % sont peu diplômés (maximum 2^e degré du secondaire).